

FORMULAIRE D'EMPRUNT DE MATÉRIEL

Entre

La Société de sauvetage (division du Québec), situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2, d'une part,

Et

Toute personne profitant d'un emprunt de matériel ci-après dénommé « l'emprunteur » d'autre part.

MODALITÉ D'EMPRUNT

Pour chaque emprunt, l'emprunteur doit envoyer ce **FORMULAIRE D'EMPRUNT** rempli en bonne et due forme à l'adresse courriel sauvetagesportif@sauvetage.qc.ca, au minimum deux semaines avant la date de récupération du matériel. Veuillez contacter la Société de sauvetage afin de confirmer la disponibilité du matériel.

Ce formulaire sera signé par les deux parties lors de l'emprunt du matériel.

CONDITIONS D'EMPRUNT

1. L'emprunteur s'engage à aider le coordonnateur de sauvetage sportif lors de la mise à disposition et du retour du matériel (c.-à-d. assembler le matériel et le ranger dans le dépôt).
2. L'emprunteur s'engage à inspecter le matériel mis à sa disposition avant de quitter la Société de sauvetage.
3. L'emprunteur s'engage à rapporter le matériel mis à sa disposition à la date et à l'heure de retour convenue.
4. L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel exclusivement dans le cadre de son activité prévue. Toute utilisation du matériel en dehors des activités approuvées entraînera l'annulation du prêt actuel et empêchera tout prêt futur à cet emprunteur.
5. En cas de vol, l'emprunteur s'engage à avertir immédiatement la Société de sauvetage et à fournir les déclarations attestant de l'événement.
6. En cas de perte ou de bris, l'emprunteur remboursera la valeur à neuf du matériel (taxes incluses).
7. Dans un cas de non-retour du matériel résultant d'une faute de l'emprunteur, celui-ci remboursera la valeur à neuf (taxes incluses).

RESPONSABILITÉS

- a. La Société de sauvetage ne peut être tenue responsable en cas d'utilisation illicite ou frauduleuse du matériel emprunté. À ce titre, l'emprunteur est tenu de respecter les règles et usages en vigueur.
- b. De manière générale, l'utilisateur doit veiller à :
- ne pas endommager le matériel ;
 - nettoyer le matériel après l'utilisation de façon à ce que celui-ci soit dans le même état qu'à son emprunt.

IDENTIFICATION DE L'EMPRENTEUR

Club : _____ Ville : _____

Prénom, Nom : _____ Téléphone : _____

N° de membre : _____ Courriel : _____

DÉTAILS DE L'EMPRUNT

Événement : _____

Date d'emprunt : _____ Heure : _____

Date de retour : _____ Heure : _____

SIGNATURE ET AUTORISATION

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions d'emprunt ci-présentes et je garantis le retour en bonne et due forme du matériel.

Signature de l'emprunteur

Date

Signature du représentant de la Société de sauvetage

Date

COMPÉTITION PLAGE

N ^{bre}	Matériel disponible	N ^{bre}	Matériel disponible
	Drapeaux de départ/fin		Bouées-Tubes
	Bâtons (drapeaux sur plage)		Perceuses (avec mèches et piles)
	Numéros de couloirs (en bois)		Aquaplanes
	Bouées de parcours		Mégaphones
	Petites bouées (smarties)		Manuels des règlements
	Cordes pour les bouées		Planchettes à pince
	Ancres		Cônes
	Blocs de béton		

COMPÉTITION PISCINE

N ^{bre}	Matériel disponible	N ^{bre}	Matériel disponible
	Planchettes à pince		Manuels des règlements
	Obstacles		Bouées-tubes
	Barres à obstacles		Chronomètres
	Cordes Seniors		<i>Daktronics</i>
	Cordes Juniors		Mégaphones
	Mannequins Juniors		Cônes
	Mannequins Seniors		